

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021.

L'an deux mil vingt et un, le neuf Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoint, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Yveline BONNET, Martine LE ROUX-GRAND-GUILLOT, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Absents excusés :

Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Annie POISSON,
Yannis GIRARD a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Cédric ASSELINE, Jacqueline HOUGHTON.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité acte le huis clos.

Madame Annie POISSON est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription des quatre questions diverses suivantes :

- Mise en place du Compte Epargne Temps
- Déclassement de matériel
- Autorisation des défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif
- Proposition d'effacement des réseaux : chemin du lilet et chemin des courtes pièces.

Informations :

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de Monsieur MARGUERITTE, Vice-Président de la Région Normandie informant que la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie a attribué une aide de 4 479.90€ à l'école de voile de Barneville-Carteret au titre de l'aide à l'acquisition de matériel nautique.

Une scène du film « Tempête » (film à gros budget) a été tournée à Barneville-Carteret. Ils ont remercié chaleureusement la commune pour l'accueil et l'aide qu'ils ont reçus.

Tableau des suggestions :

44 demandes en tout genre pour la mise à jour du mois de mai.
17 sont traitées, 15 en cours et 12 sont en attente. Sur ces 44 demandes, 18 concernent la voirie.

Monsieur le Maire précise que depuis la mise en place de ce tableau, 273 suggestions ont été inscrites.

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention Autel – Retable :

Monsieur le Maire donne la parole à Yveline BONNET en charge de ce dossier qui précise que dans le cadre de la restauration prévue de l'Eglise de Barneville, une partie concerne la restauration des objets mobiliers, qui peut également être subventionnée.

L'autel est un objet classé et le retable est un objet mobilier inscrit. Pour obtenir les meilleures subventions, la DRAC a décidé de considérer l'ensemble comme objets classés.

Yveline BONNET a transmis les devis reçus pour ces restaurations à la DRAC qui propose de retenir l'offre présentée par Nathalie ALLAIN et Frédéric ROUCHET pour un montant de 10 590€HT.

Les subventions seront de l'ordre de 40% pour la DRAC et 15% pour le Conseil Départemental, avec un reste à charge pour la commune de 45%.

Il convient dorénavant d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental, étant précisé que le devis ne sera signé qu'après la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Manche et ensuite à signer le devis correspondant.

Modification du tableau des emplois communaux

Le tableau annuel des avancements de grade pour l'année 2021 comporte 6 propositions ainsi qu'une réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps plein soit 35h ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps partiel soit 25h
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps plein soit 35h
- 3 postes d'Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} classe à temps plein soit 35h ;
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps partiel soit 10h ;
- 1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1^{ère} classe à temps plein soit 35h
- Pour information :

Un autre agent est également proposé pour le grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, mais un poste est actuellement vacant.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est compétent pour la création des postes et lui dispose du pouvoir discrétionnaire pour nommer les agents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'ensemble de ces créations de postes.

Liste préparatoire des Jurés d'Assises 2022 : tirage au sort :

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet de la Manche a transmis les modalités pour le tirage au sort des 393 jurés qui composeront la liste du jury des assises pour l'année 2022.

Barneville-Carteret fait partie du canton des Pieux où 17 Jurés doivent être tirés au sort :

Les Pieux : 2

Port-Bail du Mer : 2
Barneville-Carteret : 1
Flamanville : 1
Le reste des communes : 11 (tirage effectué par la mairie de Surtainville)

Le tirage doit s'effectuer en nombre triple.

Pour Barneville-Carteret il convient donc de tirer au sort publiquement 3 électeurs de la commune.

Sont donc publiquement tirés au sort les électeurs suivants :

Madame Véronique AUVRAY, domiciliée 14 Rue de l'Espérance à Barneville-Carteret.

Madame Françoise BAUDRY, domiciliée 12 Rue Thierry d'Argenlieu à Barneville-Carteret

Monsieur Jérôme VARIN, domicilié 22 Rue Edouard Branly à Barneville-Carteret.

Cette liste sera transmise au Greffe du Tribunal de Coutances.

Convention de prestation avec Manche Numérique pour l'hébergement externalisé des données issues des logiciels e-magnus (comptabilité, paye, élections...)

Monsieur le Maire rappelle qu'il était nécessaire de changer le serveur de la Mairie. Une proposition pour une externalisation des données a été proposée par IBC dialog pour tout ce qui concerne la bureautique et les messageries. Concernant les logiciels e-magnus (comptabilité, paye, élections, gestion des agents...), il est préférable de confier cette prestation à Manche Numérique qui assure la maintenance de tous ces logiciels.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Manche Numérique.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Maîtrise d'œuvre pour la voirie des 11 logements HLM-

Le projet d'un nouveau lotissement (en deux tranches) à proximité du Skate Park est acté avec la SA HLM du Cotentin.

La société HLM gère les constructions et la commune gèrera la voirie et les réseaux. Une consultation auprès de trois cabinets pouvant assurer la Maîtrise d'œuvre de cette opération a été lancée : TECAM, PRYTECH et SAVELLI.

La demande TECAM est revenue non ouverte, PRYTECH s'est excusé et le Cabinet SAVELLI a fait une proposition à hauteur de 20 000€HT, soit environ 10% du montant estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre du cabinet SAVELLI et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Mise en place du Compte Epargne Temps :

Monsieur le Maire rappelle que cette décision de mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) avait été validée par la Municipalité de 2013, mais aucune suite n'avait été donnée.

Lors des groupes de travail avec le Personnel Communal, le CET a de nouveau été évoqué et le comité du personnel avait émis un avis favorable.

Le Comité Technique du CDG a été saisi et a formulé un avis favorable.

Le Conseil Municipal doit donc acter les règles de mise en place, étant précisé que la proposition ne comprend que le versement sur ce CET de jours de congés ou de RTT, mais en aucun cas d'indemnisation, sauf en cas de décès, le personnel était favorable à cette proposition qui leur permettra de « solder » une partie des congés en retard.

Bertrand LADUNE demande si beaucoup de personnes sont concernées par un reliquat important de congés.

Il lui est répondu qu'en effet au service technique, certains ont un grand nombre de congés non pris.

Bertrand LADUNE précise que lorsque les personnels partent en retraite en bénéficiant de leur CET, ils peuvent partir jusqu'à environ trois mois avant leur date officielle de retraite et pendant ce temps-là, seront-ils remplacés afin de ne pas perturber l'organisation du service ? Il lui est répondu que si c'est nécessaire, évidemment, leur remplacement sera assuré.

Julie MESNIL demande pourquoi ces agents ont autant de congés en retard.

Annie POISSON lui répond que c'est un cumul depuis plusieurs années et que certains agents ne prennent pas tous leurs congés pour des raisons de service. Dans une station balnéaire, ils sont souvent présents l'été.

Cependant, depuis la mise en place du Comité du Personnel, ce point a été précisé et avec le Directeur des Services Techniques, une autre organisation est mise en place, notamment pour ne pas cumuler les jours de RTT ou les heures supplémentaires qui doivent être soldés en fin de mois.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide les modalités de mise en place du Compte Epargne Temps.

Déclassement de matériel : zodiacs remorques et moteurs.

Monsieur le Maire informe que les nouvelles règles de surveillance des plages et des baignades vont entrer en vigueur cet été. Il précise d'ailleurs la mise en place d'une nouvelle signalétique sur les deux postes de secours.

Avec cette nouvelle réglementation, les embarcations ne sont plus nécessaires. Elles seront remplacées par des paddles (2 à Carteret, 1 à Barneville-Plage).

Il est donc proposé de déclasser l'ensemble de ce matériel afin de pouvoir soit le céder, soit le vendre.

L'école de voile et le club d'Aviron ont été contactés. L'école de voile est intéressée par un zodiac complet et le club d'Aviron par un moteur.

Bruno MEDA rappelle en effet différents changements sur la signalétique notamment :

- Signalisation européenne unifiée : bandes rouges et oranges sur les postes de secours et sur l'ensemble des panneaux,
- Fin des zones de baignade délimitées par des bouées : les sauveteurs géreront dorénavant les zones avec des fanions mobiles.
- Mise en place d'une chaise haute de surveillance sur Carteret
- 4 sauveteurs en permanence à Carteret et 3 à Barneville-Plage
- 2 paddles rescue à Carteret et 1 à Barneville-Plage

Monsieur le Maire rappelle également la mise en place de la signalisation pour les Plages Sans Tabac. Il précise à cet effet qu'une conférence de presse pour les Plages et Espaces Sans Tabac aura prochainement lieu avec la Ligue Contre le Cancer.

L'école de voile devrait donc être attributaire d'un ensemble complet remorque-zodiac-moteur

Le Club d'Aviron est quant à lui intéressé par un moteur. En effet, Vincent ARNAUD précise que le zodiac n'est pas adapté aux débordeurs d'avirons, agressifs. Le club a pris la décision d'acheter une coque rigide.

La SNSM de Pirou a transmis un mail, car elle serait intéressée par la remorque.

Martine LE ROUX-GRAND-GUILLOT demande pourquoi ne pas vendre ce matériel ? Il lui est répondu que ce sont des associations locales et pour la SNSM de PIROU, c'est un service de secours à la personne.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le déclassement du matériel ci-dessus exposé.

Autorisation pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas souhaité titulariser Madame Laetitia MALFATTI, comme la loi l'y autorise, après motivation.

Madame MALFATTI attaque cette décision devant le Tribunal Administratif de Caen en demandant l'annulation de l'arrêté de licenciement pour insuffisance professionnelle, réintégration, titularisation dans le grade d'adjoint administratif territorial, reconstitution de carrière depuis sa date de départ et indemnisation à hauteur de 2500€.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de faire appel à Maître SAVEREUX pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire appel à Maître SAVEREUX. Julie MESNIL ne prend pas part au vote de la présente.

Proposition d'effacement de réseaux chemins du Lilet et des Courtes Pièces.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de l'examen du Budget 2021, a validé l'inscription de la réfection des voiries sur le secteur du Chemin du Lilet, Rue des Petits Champs et chemin des Courtes Pièces, ;

Cependant, il semble judicieux, avant de lancer les travaux de voirie d'évoquer l'effacement des réseaux afin de ne pas abîmer les chaussées récemment faites.

Le SDEM a été contacté.

Il propose une estimation à 107 400€HT pour l'ensemble des travaux avec une participation de la commune à hauteur de 32 220€.

Ce qui semble tout à fait intéressant.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur ces enfouissements de réseaux avant réfection de la voirie. Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise donc que les travaux de voirie initialement prévus dans le courant du second semestre 2021 seront repoussés de quelques mois, en l'attente des études et des travaux d'effacement de réseaux.

INFORMATIONS DIVERSES :

Bruno MEDA tient à rappeler que le territoire de la commune est riche en sportifs de haut niveau :

Miranda MERON, qui a effectué sans encombre le Vendée Globe 2021, et son compagnon Halvard MABIRE, tous deux navigateurs renommés ;

Pierrick LEDARD, Vice-Champion du Monde d'Aviron en Mer et qui organise un défi le week-end prochain au profit de l'Association Rêves d'Enfants (relier Carentan à Barneville-Carteret en aviron)

Louis DUC, navigateur va s'associer avec Marie, la fille d'Eric TABARLY pour la course Jacques VABRE, fin novembre. Marie pourra se familiariser avec certaines techniques dans le but de s'engager dans d'autres courses ultérieurement.

Annie POISSON informe que Louis DUC a obtenu le financement pour la préparation de son bateau Imoka pour le prochain Vendée Globe.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il y avait mardi soir une conférence de presse pour la mise en place des « Ambassadeurs du Littoral du Cotentin », par le Cotentin pour aider les communes littorales à expliquer les consignes de l'utilisation de la plage aux touristes. France Bleu Cotentin était présente mais la Presse Locale était absente et cela l'a choqué.

Il précise également qu'il a de très bon retour sur l'édition du dernier bulletin municipal. Il remercie donc l'équipe municipale et les services pour le travail effectué.

Julie MESNIL demande si on a une idée des inscriptions scolaires à la rentrée et si une fermeture de classe est envisagée.

Annie POISSON lui répond que les chiffres ont été étudiés et que pour la Mairie, si tous les enfants de trois ans s'inscrivaient, on atteindrait un effectif confortable de 119 enfants. En couplant ces chiffres avec ceux de la Directrice de l'Ecole, la moyenne est autour de 115. Ce qui évite toute fermeture de classe.

Elle rappelle que les règles pour les fermetures de classe ont changé. En effet le seul critère « effectif » n'est plus seulement pris en compte, mais aussi, les équipements, la participation des communes au financement des écoles, la proximité des élus avec l'équipe pédagogique, les efforts, les classes à deux niveaux, les investissements pour les voies douces... bref tout l'environnement autour de l'enfant rentre en ligne de compte.

Tony ALFEREZ souligne l'enseignement de qualité de l'Ecole du Clos des Sources.

Monsieur le Maire rappelle également la labellisation E3D (En Démarche de Développement Durable).

La séance est levée à 21h00.

Vu, le Maire, David LEGOUET,

*Pq de tout empêcher
Annie Poisson.*

Monsieur le Maire, L'Adjoint délégué

